MAIRIE DE SAINT-GERVAIS LES BAINS

VILLE DE SAINT-GERVAIS-LES-BAINS
Haute-Savoie
ARRETE MUNICIPAL
N° PM/2026/238/T/MM
ABROGEANT L'ARRETE N° PM/2026/100/T/MM

PORTANT FERMETURE DE LA CIRCULATION PIETONNE SUR LES SENTIERS D'ACCES AU NID D'AIGLE DEPUIS BELLEVUE, LE CROZAT, LE PONT DES PLACES ET L'ORMEY

Le conseiller municipal délégué à la gestion du domaine public,
VU les articles L2212-1 et 5 du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU l'article R144-30 et suivant du Code de la Route,
VU l'arrêté municipal n° PM/2026/100/T/MM portant sur l'ouverture des sentiers d'accès au nid d'Aigle depuis Bellevue, Le Crozat, Le Pont des Places et l'Ormey en période estivale,
CONSIDERANT qu'il appartient à l'autorité municipale de prendre les mesures nécessaires à assurer la sécurité des usagers,
CONSIDERANT les conditions climatiques défavorables à la l'ouverture des sentiers,

ARRETE

Article 1 : L'arrêté PM/2026/100/T/MM susvisé est abrogé

Article 2 : Les sentiers d'accès au Nid d'Aigle depuis Bellevue, Le Crozat, Le Pont des Places et l'Ormey sont fermées à compter du 02 novembre 2026 dans leur totalité

Article 3 : La mise en place de la signalisation nécessaire et réglementaire est à la charge des services techniques de la Commune.

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux par devant Monsieur le Maire de la Commune de Saint Gervais Les Bains dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Un recours contentieux peut également être introduit par devant le Tribunal administratif de Grenoble sis 2 Place de Verdun, 38000 GRENOBLE, dans le délai de deux mois à compter de son affichage ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement formé.

Article 5 : Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, Monsieur le Lieutenant du Centre de Secours, Monsieur le chef de Poste de la Police Municipale et Monsieur le Directeur des Services Techniques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché.

Fait à Saint Gervais les Bains le 02 novembre 2026
Patrice BIBIER-COCATRIX
Conseiller municipal,
Délégué à la gestion du domaine public

MAIRIE DE ST-GERVAIS-LES-BAINS - 74 (Hte-Savoie)

Affiché le : 04/11/2026

HÔTEL DE VILLE - 50 AVENUE DU MONT D'ARBOIS - 74170 SAINT-GERVAIS LES BAINS -FRANCE
T+33(0)4 50 47 75 66 - F+33(0)4 50 47 75 73 - www.saintgervais.com - mairie@saintgervais.com
Bureau d'État Civil du Fayet – 49 rue de la Poste – T+33 (0)4 50 78 27 69 - F+33 (0)4 50 47 51 64
Bureau d'Etat Civil de Saint-Nicolas – T+33 (0)4 50 93 20 63 - F+33 (0)4 50 93 24 33